



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
DU CONSEIL MUNICIPAL
11 AVRIL 2017**

**01°) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE
POUR L'EXERCICE 2016** *(voir document joint)*

**02°) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA
COMMUNE POUR L'EXERCICE 2016** *(Voir compte et rapport joints)*

**03°) - AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE
2016 DE LA COMMUNE**

Le Maire fait ressortir que le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2016 s'est soldé par un excédent de fonctionnement de **534 171,16€** pour la Section de Fonctionnement et de **-768 188,40 €** pour la Section d'Investissement.

La Section d'Investissement présente un besoin de financement, le Maire propose de procéder aux écritures suivantes :

- Au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisé » :.....534 171,16€
- Au compte 001 « résultat d'Investissement reporté » :- 768 188,40€

**04°) - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE
PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU
POTABLE POUR L'EXERCICE 2016** *(Voir compte joint)*

**05°) - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE
PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU
POTABLE POUR L'EXERCICE 2016** *(Voir compte et rapport joints)*

**06°) AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE
2016 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION
DE L'EAU POTABLE** *(Voir rapport de présentation Budget Primitif 2017 du Service Eau joint)*

**07°) - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE
PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE**

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016 (*Voir compte joint*)

08°) - EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2016 (*Voir compte et rapport joints*)

09°) - AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2016 DU SERVICE PUBLIC COMMUNAL EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*Voir rapport de présentation Budget Primitif 2017 du Service Assainissement Collectif joint*)

10°) - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR 2017

Le contexte budgétaire de la collectivité reste tendu même si il s'est amélioré avec notamment le retour d'une épargne nette positive dans la mesure où la diminution des dotations de l'Etat devrait encore se poursuivre en 2017.

Pour cet exercice 2017, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du Budget soit la somme de **2 698147€** du Budget Primitif est assuré sans modification des taux d'imposition votés en 2016 à savoir :

- **Taxe d'habitation** :.....19,35%
- **Foncier bâti** :.....21,04%
- **Foncier non bâti** :.....84,51%

Fidèle aux engagements pris en matière d'effort fiscal sur la durée de la mandature, Je vous demande de bien vouloir reconduire pour l'exercice 2017 ces quatre taux de l'exercice 2016.

11°) - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE (*Voir budget et rapport joints*)

12°) - VOTE DE SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX

- La somme de **275 000 €** pour le C.C.A.S.
- La somme de **560 000 €** pour la Caisse des Ecoles

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

13°) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (*voir budget et rapport joints*)

14°) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE COMMUNAL CHARGE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (*voir budget et rapport joints*)

15°) VALIDATION DE LA REDDITION DES COMPTES 2016 POUR LES ETUDES ET LA REALISATION DE TRAVAUX DE L'OPERATION « REVITALISATION DU CENTRE VILLE DE TROIS-RIVIERES » *(voir dossier joint)*

Dans le cadre du mandat de travaux relatif aux études et à la réalisation des travaux de Revitalisation du centre ville de Trois-Rivières, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de cette opération au titre de l'année 2016, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondantes.

Le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à 7 340 750 € TTC en dépenses.
Ce document comptable fait également état des dépenses attendues sur l'année 2017.

Madame le Maire demande de valider la reddition des comptes l'opération au titre de l'année 2016 et d'inscrire les montants engagés au Budget de la Commune

16°) VALIDATION DE LA REDDITION DES COMPTES 2016 POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE L'OPERATION « CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU BOURG LITHA LAUMORD-DORVILLE DE TROIS-RIVIERES » *(voir dossier joint)*

Dans le cadre du mandat d'études et de réalisation de l'opération confiée en mandat à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

En effet, conformément à l'article 7.2 des conventions de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de des opérations suivants au titre de l'année 2016, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondantes.

Le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à :

- 5 078 000 € TTC en dépenses dont 4 589 000€ TTC réalisées en cumulé au 31/12/2016 ;
- 5 078 000 € TTC en recettes dont 5 078 000€ TTC perçues en cumulé au 31/12/2016.

Ce document comptable fait également état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2017.

Madame le Maire demande de valider la reddition des comptes des opérations relative à l'exercice 2016 et d'inscrire les montants engagés au Budget de la Commune

17°) – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE EN VUE DE L'ALIENATION DE BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

- **ALIENATION DES TERRAINS APPARTENANT AU DOMAINE DE LA VILLA PASTORALE**

Pour rappel, la Commune de Trois-Rivières propriétaire d'un terrain cadastré AT n°753 situé au Faubourg, d'une superficie de 1ha 43a, sur lequel il est constaté un empiètement par des riverains. Deux riverains Messieurs Lambert BOURGEOIS et Nicolas LEDANOIS pour qui la situation n'avait pas encore pu être régularisée du fait d'un défaut de prise en compte de certaine caractéristique de leurs parcelles bénéficient d'une nouvelle évaluation des domaines.

Ainsi, au vu du rapport d'évaluation corrigé et établi par France Domaine en date du 16 janvier 2017 faisant ressortir une valeur au mètre carré abaissée au prix de soit 10€ soit un total de 5 330€ capitalisé de la manière suivante :

- 2 600 € pour la parcelle AT n°1711 de 260 m² pour M. Lambert BOURGEOIS ;
- 2 730 € pour la parcelle AT n°1712 de 273 m² pour M. Nicolas LEDANOIS.

Il convient au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces cessions et sur les prix proposés

18°) – SERVICE CIVIQUE : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR RENFORCER L'ENGAGEMENT PARTENARIAL FORT AU SERVICE DE LA JEUNESSE

La **loi du 10 mars 2010** a initié le principe de l'engagement de service civique. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général pour une période de 6 à 12 mois, par l'accomplissement d'une mission d'intérêt public dans **un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : Solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.**

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux volontaires en service civique de gagner en conscience citoyenne mais aussi en compétences et expériences, en intervenant au moins 24 heures par semaine en complément de l'action des agents, sans s'y substituer.

La collectivité, dans une logique de cohésion et mixité sociale, a signé une demande d'agrément pour une durée de 3 ans avec la Direction de la jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) de Guadeloupe au titre de l'engagement de service civique pour dix (10) jeunes sur une durée de 8 mois et pour les missions d'intérêt général suivantes :

- Santé
- Éducation pour tous
- Environnement
- Solidarité

À ce titre et à l'instar de la 1^{ère} expérience de la collectivité au titre de l'année 2016 (mars à septembre 2016), il conviendra d'actualiser l'agrément mis en place au sein de la collectivité, selon les modalités suivantes :

• Modification du calendrier d'accueil en fonction des missions retenues pour 2017

Date d'accueil	Nombre d'entrées mensuelles – ANNÉE 2017							Total	
	Durée de la mission	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois		12 mois
01/03/2017		0	0	5	0	0	0	0	5
01/05/2017		0	0	3	0	0	0	0	3
01/11/2017		0	0	2	0	0	0	0	2
TOTAL Année 2017		0	0	10	0	0	0	0	10

• Prévision du calendrier 2018

Date d'accueil	Nombre d'entrées mensuelles – ANNÉE 2018							Total	
	Durée de la mission	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois		12 mois
01/03/2018		0	0	4	0	0	0	0	4
01/04/2018		0	0	2	0	0	0	0	2
01/09/2018		0	0	2	0	0	0	0	2
01/11/2018		0	0	2	0	0	0	0	2
TOTAL Année 2018 (engagement en cours)		0	0	10	0	0	0	0	10

- **Élargissement des missions pouvant répondre aux besoins de la population et du territoire.**

Cet apport de jeunes supplémentaires permettra à la collectivité d'étendre ces missions de service civique aux domaines de la jeunesse et des sports, de l'action culturelle et des loisirs, de la sécurité et des interventions d'urgence.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement du Service Civique sur le territoire, le Conseil Régional s'est engagé, par le biais d'une Convention de partenariat État/Région, à prendre en charge l'indemnité de **107,58€** normalement versée par les collectivités, et ce, afin de permettre d'élargir l'accompagnement des jeunes en Service Civique.

Cette convention prévoit une prise en charge pour 300 jeunes supplémentaires sur une période de **8 mois renouvelables une fois**. Néanmoins, du fait de leur éloignement des grands centres économiques et des contraintes du système de transport actuel, **trois zones prioritaires** ont été définies :

- Le Nord Grande-Terre
- Le Sud Basse-Terre, principalement la Côte Sous-le-Vent
- Les îles du Sud

Il est utile de préciser que l'accueil de volontaires en Service Civique dans le cadre du dispositif État/Région/Commune n'aura aucune incidence budgétaire, mais reste néanmoins subordonné à l'accord préalable du Conseil Régional, dans la limite des exigences prioritaires fixées.

Dans ce cadre, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Signer l'avenant relatif à l'agrément existant permettant la modification du calendrier d'accueil
- Demander au Conseil Régional **la prise en charge de trois (3) services civiques** dont les missions concourent à la culture, aux sports et à la sécurité sur le territoire communal.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

19°)- ATELIER CHANTIER D'INSERTION « SUR LES TRACES DES AMERINDIENS » : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal réuni le mardi 19 janvier 2016 a validé le plan de financement et le budget prévisionnel de l'opération « ACI Sur les Traces des Amérindiens » pour un montant de **1 939 235 euros**.

Après une année de mise en œuvre du chantier, des ajustements budgétaires ont été réalisés car le montant programmé pour 2016 n'a pas été totalement consommé à cause notamment du retard pris dans le début opérationnel du Chantier d'insertion qui était programmé pour démarrer en 2015, mais qui a démarré au 1^{er} avril 2016. D'autre part, certaines actions programmées en 2016 ont du faire l'objet d'un report pour l'année 2017, notamment au niveau d'achat de matériels et matériaux devant servir à la construction des mobiliers urbains.

Sur la base de ces ajustements financiers, une demande de subvention au FSE à hauteur de **974 263,24 euros** a été déposée le 20 mars 2017 sur la base d'un budget réajusté à **1 560 963,06 euros**.

Afin de finaliser cette demande de subvention, il a été demandé par les services instructeur du FSE au Conseil départemental, une délibération du Conseil Municipal approuvant le budget arrêté à **1 590 963,06 euros** au titre de l'opération « ACI Sur les Traces des Amérindiens ».

Ce budget de **1 590 963,06 euros** devrait désormais être considéré comme définitif dans la mesure où il est issu d'une prise en compte suffisante des besoins et coûts réels de la mise en œuvre du chantier d'insertion et qu'il servira de référence aux services instructeurs pour le calcul du cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) et des différentes autres aides.

Madame le Maire vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le plan de financement ci-après :

- **Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles**

	ANNEE 2016	ANNEE 2017	TOTAL
DEPENSES DIRECTES	543 476,58	958 495,09	1 501 971,67
PERSONNEL	94 981,86	151 134,09	246 115,95
FONCTIONNEMENT	47 745,72 <i>(dont 6 000,00 de FDI)</i>	260 022,00 <i>(dont 9 000,00 de FDI)</i>	307 767,72
PRESTATIONS EXTERNES <i>(dont formations, suivi individuel et salaires encadrants)</i>	181 885,00	170 511,00	352 396,00
LIEES AUX PARTICIPANTS	218 864,00	376 828,00	595 692,00
TOTAL	565 081,86	995 881,20	1 560 963,06

- **Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles**

	2016	2017	TOTAL
FSE	349 291,64	624 971,60	974 263,24
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS ETAT	215 790,22	370 909,60	586 699,82
TOTAL	565 081,86	995 881,20	1 560 963,06

19°) – DEMANDES DE SUBVENTION DE DIVERSES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des associations et au vu de l'intérêt public communal que présente l'activité des associations suivantes basées essentiellement sur le territoire communal, la Collectivité a souhaité les soutenir ainsi qu'il suit :

1- L'Association Jeunesse Trois-Riviérienne (JTR) qui œuvre pleinement pour le développement sportif et culturel des jeunes sur le territoire communal au travers de la pratique de différentes disciplines sportives que sont le football, le volley-ball, le hand-ball souhaite poursuivre différentes actions, dont les significatives se déclinent comme suit :

- Projet éducatif à l'échelle des écoles et collège de la commune afin de coordonner l'offre sportive en milieu scolaire ;
- initier les enfants au sport ;
- Insertion et professionnalisation qualifiante des contrats aidés ;
- Diversifier l'offre de pratique physique du club en proposant des séances de fitness ou de hand-fit aux parents des jeunes licenciés ;
- Réfection du stade de la JTR ainsi que la tribune qui abrite les vestiaires

La Collectivité au vu des efforts entamés par la nouvelle équipe pour la restructuration du club à tous les niveaux et à la convention d'objectifs et de moyens établie en avril 2015, manifeste sa volonté d'apporter un concours financier à la structure à hauteur de 25 000€.

2- Le « **VCTR** », club cycliste de Trois-Rivières, qui milite pour devenir un fleuron dans son domaine d'activités et pour exécuter son programme d'activités annuel sollicite une subvention de 35 000€ pour une prévision de dépenses de 110 000€. Cette association requiert également de la municipalité, la couverture des frais d'organisation s'élevant à 15 000€ de la cinquième (5^{ème}) édition du Grand Prix de la Ville de Trois-Rivières prévue les 27 et 28 mai 2017.

La municipalité, au regard des résultats honorables du club sportif qui a vu ses jeunes se distinguer lors de récentes manifestations, pour illustration le Grand prix du « Conseil Départemental », celui de la « Ville de 3/Rivières » et autres, propose de lui allouer la somme de 15 000€.

Par ailleurs, dans l'optique de lui permettre d'organiser le Grand Prix de « la Ville de Trois-Rivières » souhaite lui octroyer une subvention affectée à cette action de 15 000€.

- 3- L'Association « **Hibiscus d'Or** » de Trois-Rivières dont le champ d'intervention dans le domaine sportif et culturel est extrêmement large et qui touche un public composé essentiellement de jeunes, a obtenu d'excellents résultats aux compétitions nationales de Twirling Bâton, mais aussi lors de défilés carnavalesques.

Pour 2017, l'association a notamment pour projet de :

- Créer un club de gymnastique ;
- Participer à la finale de twirling bâton en Métropole, à la Coupe du Monde de twirling en « **Croatia** ».

Pour mener à bien ses missions, cette association sollicite de la commune une subvention de **10 000 €** permettant de faire face à une grande part de ses dépenses d'exploitation évaluées à **110 000 €**.

Au vu des résultats brillants obtenus par cette association et de son dynamisme, la municipalité souhaite lui attribuer une contribution de 7 000€.

- 4- Lors de sa séance en date du 08 décembre 2014, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le **Comité de Carnaval** dans le but de promouvoir et d'organiser le carnaval à Trois-Rivières.

Le Comité de Carnaval, partenaire incontournable dans l'organisation du défilé des écoles et du « Festival de Steel-Band » de Trois-Rivières s'étant déroulé respectivement les 17 et 18 février 2017, a dû engager des fonds pour la tenue de ces deux événements comprenant essentiellement le défraiement de groupe de carnaval et le paiement des prestataires (sono, groupes, sécurité).

Pour couvrir la totalité des frais engagés, la structure organisatrice a un besoin de financement se chiffrant à **6 000€**.

La municipalité consciente des efforts qui ont été fourni pour mener à bien ces projets d'envergure, souhaite lui octroyer une subvention du montant demandé soit 6 000€.

Plusieurs autres demandes de subventions portant sur des projets plus modestes enregistrées sur cet exercice 2017 et examinées par la municipalité, sont présentées ce jour à l'appréciation du conseil.

- 5- Le « **Club Entrepreneur Etudiants** » du lycée Gerville Réache est un groupement d'étudiants de BTS ayant la forme associative qui a pour but de sensibiliser le corpus étudiant au monde de l'entreprise tout en lui permettant de se créer un réseau de contacts professionnels. Ainsi, sont mises en œuvre des initiatives en lien avec le monde du travail qui permettent aux élèves de développer des partenariats et des projets professionnels.

Dans ce cadre, diverses actions sont organisées par les adhérents et couronnées par une cérémonie des récompenses destinée aux lauréats des BTS du lycée.

A ce titre, cette association sollicite de la collectivité une subvention à hauteur de **600€**, pour honorer les lauréats, futurs administrés de Trois-Rivières qui se compteraient au nombre de six. La manifestation se déroulera à l'auditorium de Basse-Terre, le mercredi 12 juillet 2017.

La municipalité se propose de lui octroyer la somme de 600€.

- 6- L'association « **Les Marlins Bleus** » sollicite de la Collectivité un soutien financier pour assurer l'accompagnement et l'encadrement de ses nageurs aux divers championnats de natation pour un montant de 4 718,25€.

La municipalité sensible aux excellents résultats obtenus par les nageurs décide d'allouer à l'association une subvention du montant demandé soit 4 000€.

- 7- Dans le cadre de son programme d'activités, l'Association « **Bwa Bandé** » met en œuvre diverses actions à caractère culturel, sportif et de développement durable au travers d'animations tels que, les débats, journée sportive, fête du quartier « Petit-Carbet ».
Afin de pouvoir continuer à mener à bien sa politique d'animation, elle sollicite de la Collectivité une subvention à hauteur de **4 000€**.

Par la même occasion, l'organe délibérant est appelé à se prononcer sur la demande spécifique de « **Bwa Bandé** » à hauteur de **500€** relative aux frais de sonorisation engagés par cette structure au titre de l'organisation de la fête du Petit Carbet s'étant déroulée le 26 novembre 2016.

La municipalité propose de convenir d'une aide à hauteur de 4 500 €.

- 8- **Le Club des Aînés de Trois-Rivières « La Nouvelle Aurore »**, pour la mise en sécurité du local des aînés, a entamé un programme de travaux comprenant :

- la pose de rideaux métalliques
- et l'installation de portes en ferronnerie pour les différentes ouvertures (salle de réunion, restaurant, portes d'entrée, bureaux et cuisine).

Cette action vise à permettre la préservation de l'immobilier, mobilier et matériels du club contre d'éventuels actes de vandalisme mais aussi la protection des membres clubistes en charge de certaines missions et présents à des heures indues.

De ce fait, pour réaliser cette action le Club des Aînés de Trois-Rivières sollicite de la collectivité une participation financière à hauteur de 2 500€ pour couvrir le coût de travaux de ferronnerie.

La Collectivité au vu de cette requête, s'est fixée sur une aide de 2 500€ correspondant au montant du devis de la société de travaux « Karuk Soudure ».

- 9- L'institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture a en son sein un groupement d'étudiants en formation d'auxiliaire de puériculture, **Promotion « Les Amaryllis »** qui a pour vocation de prendre en charge et d'accompagner les familles (enfants, ado, parents) dans une éducation et un développement harmonieux et adapté.

Dans ce cadre, deux actions sont organisées par ces étudiants :

- Une sortie pédagogique à visée éducative devant répondre à une action de prévention et de sensibilisation sur un sujet d'ordre sanitaire ou social et une dynamique de groupe devant se réunir autour d'un projet commun
- Une cérémonie de récompense destinées aux lauréats de cette promotion et couronnées par une remise des diplômes, prévue au mois de juillet 2017.

A ce titre, cet institut sollicite de la collectivité une subvention à hauteur de **100 à 200€**, pour honorer un étudiant trois-rivérien qui figurera parmi les lauréats de cette promotion.

La municipalité se propose de lui octroyer cette somme de 200€.

- 10- Pour la mise en œuvre de son programme d'activités, **l'Amicale des Boulistes de Trois-Rivières** organise dans le cadre de la fête patronale du 15 août 2017, deux concours de pétanque le 15 et 17 août sur l'aire de jeu de Grand'Anse. Cette manifestation concourra à promouvoir la pratique de la pétanque à Trois-Rivières.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, l'association sollicite de la collectivité une aide à hauteur de **300€** afin de récompenser ses heureux gagnants pour un montant total de prix de 500 €.

La municipalité a manifesté sa volonté de lui attribuer une subvention de l'ordre de 300€ en s'alignant à sa demande.

11- Le lycée-collège privé « **Les Persévérants** » organise durant dix jours un séjour linguistique à Miami du 1er au 11 avril 2017 pour 25 élèves de 1^{ère} et 2nd dont le coût unitaire s'élève à **2 000 €** par élève.

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour ces élèves de partager sur place, leur temps entre les activités culturelles (excursions, visites de parcs d'attractions), et la vie quotidienne au sein de familles d'accueil ce qui leur permettra de pratiquer la langue enseignée en classe.

Le lycée-collège privé sollicite de la collectivité pour mener à bien le projet sus-présenté, une participation financière allant de **200 à 300€** par jeune domicilié dans la commune. Deux étudiants remplissant ces conditions sont concernés.

La municipalité s'est accordée sur un montant de 200€ par élève, soit un total de subvention de 400 €.

24°) - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire

Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE